NATIXIS
INVESTMENT MANAGERS

COMMUNICATION PUBLICITAIRE

mirova
Investing in sustainability

MIROVA ACTIONS EUROPE

Profiter du potentiel de croissance structurelle généré par le renforcement de la souveraineté européenne

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.

Ce document à caractère promotionnel est destiné à des clients non professionnels au sens de la directive MIF2. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus du fonds et au document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.

ACTIONS

Article 8

au sens de la réglementation SFDR

MIROVA ACTIONS EUROPE

Mirova Actions Europe est un fonds nourricier du compartiment maître Mirova Thematic European Autonomy, compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois Mirova Funds. Un fonds nourricier est un fonds investi au minimum à 85 % dans un seul autre fonds qui prend alors la qualification de fonds maître. Sa performance sera inférieure à celle de son fonds maître en raison de ses propres frais de gestion.

voir définition page 5

- Investissez dans une thématique de conviction, au cœur des mutations stratégiques qui cherchent à transformer durablement l'économie du continent
- Accédez à un portefeuille diversifié, positionné sur les acteurs clés de l'autonomie européenne selon l'analyse de l'équipe de gestion
- Bénéficiez de l'expertise propriétaire de Mirova sur l'autonomie européenne et l'ESG(1)

PROFITEZ DES OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT LIÉES AUX PRIORITÉS STRATEGIQUES DE L'EUROPE

Fragilisée par une succession de crises, l'Europe s'est engagée dans un mouvement de renforcement de sa souveraineté. Ce mouvement stratégique, qui se traduit par la relocalisation de chaînes de valeur et l'essor de filières clés, constitue un moteur de croissance structurelle. Il s'appuie sur un marché européen vaste et sous exploité et des plans d'investissement publics massifs qui renforcent durablement l'attractivité du continent.

SIX THÉMATIQUES D'INVESTISSEMENT AU CŒUR DE LA SOUVERAINETÉ EUROPÉENNE

Grâce à son approche multithématique, le fonds Mirova Actions Europe se positionne sur l'ensemble des secteurs et technologies critiques pour le futur du continent. De l'énergie aux technologies, en passant par l'industrie, la sécurité, l'alimentation et le financement de l'économie, le fonds sélectionne des entreprises jugées capables par l'équipe de gestion de renforcer durablement la souveraineté européenne.

ÉNERGIE

TECHNOLOGIE

SÉCURITÉ SANITAIRE ET ALIMENTAIRE

INDUSTRIES

SÉCURITÉ COLLECTIVE

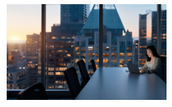

FINANCEMENT

(1) ESG : Environnement, Social, Gouvernance

POINT D'ATTENTION Mirova Actions Europe permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (notamment **le risque de perte en capital**). Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à ce Fonds sont mentionnés dans le Document d'Informations Clés. **Il convient de respecter la durée de placement recommandée minimum de 5 ans.** Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Informations Clés. Il est disponible sur demande auprès de Natixis Investment Managers International sur simple demande.

Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire.

2 QUESTIONS AUX GÉRANTS DE MIROVA ACTIONS EUROPE

Ronald PETITJEAN
(gérant principal)

Alexis HEIM DE BALSAC
(co-gérant)

Comment sélectionnez-vous les entreprises qui se positionnent pour renforcer l'autonomie de l'Europe ?

Nous sélectionnons les entreprises à partir d'une analyse approfondie de leur rôle dans le renforcement de l'autonomie stratégique européenne. Pour cela, nous nous appuyons sur un outil propriétaire Mirova, le European Autonomy Score, qui nous permet d'évaluer concrètement leur contribution*.

Au-delà de l'approche sectorielle, notre cadre d'analyse prend en considération les dimensions clés de l'autonomie (rôle stratégique, caractère irremplaçable, résilience, gouvernance…) pour ne retenir que les acteurs critiques de la souveraineté du continent.

** Le score d'autonomie d'une entreprise permet de déterminer sa contribution à l'autonomie européenne selon une méthodologie propriétaire Mirova, disponible sur https://www.mirova.com/fr.*

Comment combinez-vous la thématique de l'autonomie à celle de l'investissement responsable ?

Nous pensons que l'autonomie stratégique européenne ne peut se construire sans entreprises responsables. Notre approche combine ainsi deux exigences : contribuer à l'autonomie du continent et intégrer pleinement les critères ESG. Labellisé ISR (voir définition en page 5) et composé à 70 % d'investissements durables, notre fonds Mirova Actions Europe intègre l'ESG** dans l'ensemble de son processus d'investissement, avec une attention particulière portée aux secteurs sensibles et un engagement actionnarial actif pour accompagner la progression ESG des entreprises clés.

*** Environnement, Social, Gouvernance*

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion de Mirova Actions Europe est le même que celui du compartiment maître Mirova Thematic European Autonomy. Sa performance est celle de son maître, diminuée des frais de gestion propres au nourricier.

Pour rappel : « L'objectif d'investissement de Mirova Thematic European Autonomy est de réaliser une croissance du capital à long terme en investissant dans des titres de participation européens selon un processus d'investissement qui promeut des caractéristiques environnementales ou sociales notamment en privilégiant l'Autonomie stratégique européenne.»

EXPOSITIONS

Actions européennes*	De 80% à 100%
Instruments du marché monétaire	De 0% à 10%
SPACs (Special Purpose Acquisition Company)**	De 0% à 10%

* Qui cherchent à investir dans des entreprises dont l'activité contribue au renforcement de l'indépendance stratégique du continent (ci-après « l'Autonomie Stratégique »).
** Société d'acquisition à vocation spéciale.

PROFIL DE RISQUE

Mirova Actions Europe n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital. Le fonds est également soumis aux risques suivants : actions, sociétés à petite, moyenne et grande capitalisation, taux de change, concentration géographique, concentration du portefeuille, investissements sur la base de critères ESG, risques en matière de durabilité, risque lié aux Special Purpose Acquisition Companies (SPACs, Société d'acquisition à vocation spéciale). Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du fonds, disponible auprès de Natixis Investment Managers International sur simple demande.

Indicateur Synthétique de Risque * : 1 2 3 **4** 5 6 7

Autres risques non pris en compte dans le calcul de l'ISR : aucun

* Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l'Indicateur Synthétique de Risque est celui en vigueur à la date de rédaction du document.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

EN SAVOIR +

	Part C	Part I
Société de gestion	Natixis Investment Managers International	
Gestionnaire financier par délégation	Mirova	
Nature juridique	FCP de droit français	
Classification AMF	Actions Européennes	
Risque de perte en capital	Oui	
Nourricier	Oui, fonds nourricier du compartiment maître Mirova Thematic European Autonomy, compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois Mirova Funds	
Durée de placement recommandée	Supérieure à 5 ans	
Devise de référence	Euro	
Indice de référence	MSCI Europe Dividendes Nets Ré-investis, indice représentatif de la performance des marchés d'actions européens. Il est calculé par MSCI (Morgan Stanley Capital International) et exprimé en euros. Il est composé d'environ 450 sociétés basées dans 16 pays européens développés. Il est disponible sur www.mscibarra.com. L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.	
Classification SFDR	Article 8	
Proportion minimale : **- d'alignement à la taxonomie** **- d'investissements durables**	 5% 70%	
Date de création	24 février 1984	
Code ISIN	FR0000976292	FR0010160507
Affectation des résultats	Capitalisation	
Éligibilité	Compte-titres ordinaire, Plan d'Epargne en Actions (PEA), Contrat d'assurance vie et de capitalisation référencés par le groupe BPCE	
Abonnement	Oui	
Souscription minimale initiale	Un centième de part	50 000 €
Frais d'entrée[1] maximum	3,30 % jusqu'a 150 000€, au delà : 2 % acquis au réseau distributeur	2,30 % acquis au réseau distributeur
Frais de sortie[1]	Néant	
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	2,41%. Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2025. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. -> dont rétrocession au réseau distributeur : 1,42 % maximum TTC de l'actif net.	1,16%. Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2025. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. -> dont rétrocession au réseau distributeur : 0,18 % maximum TTC de l'actif net.
Frais de transactions	0,0% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons	
Modalités de souscription et de rachat	Un centième de part	Un dix-millième de part
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit	
Valeur liquidative d'origine	15,24 €	100 000 €
Fréquence de valorisation de la valeur liquidative	Quotidienne	
Heure de centralisation	11h00	
Indicateur Synthétique de Risque[2]	1 2 3 **4** 5 6 7	

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. **Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site https://ngamdfr-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0000976292/detail (part R) et https://ngamdfr-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010160507/detail (part I). Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé «Publication d'informations en matière de durabilité» disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le site https://ngamdfr-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0000976292/detail (part R) et https://ngamdfr-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010160507/detail (part I).**

(1) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et, le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. **(2)** Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l'Indicateur Synthétique de Risque est celui en vigueur à la date de rédaction du document.

Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'investissement Socialement Responsables (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Le Label ISR est accordé pour une durée de trois ans, renouvelable. Pendant la période de trois ans, des contrôles intermédiaires sont programmés afin de vérifier que le fonds est bien respectueux des exigences du label. Il est sujet à renouvellement périodique via un audit de l'organisme de certification. Il n'est donc pas attribué de façon définitive et peut faire l'objet d'un retrait ou d'une non-reconduction à l'initiative de la société de gestion ou de l'organisme certificateur. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.lelabelisr.fr.

MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Investment Managers International. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Natixis Investment Managers International à partir de sources qu'elle estime fiables. Natixis Investment Managers International se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Natixis Investment Managers International ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds cité dans ce document est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Informations Clés (DIC) de ce dernier. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant : www.mirova.com. Vous devez prendre connaissance du DIC préalablement à la souscription. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds, se référer au prospectus et au site internet du gérant financier.

En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller bancaire est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation. Vous pouvez également écrire au service réclamation de votre banque (dont les coordonnées figurent dans les brochures tarifaires de votre établissement bancaire ainsi que sur son site internet dans la rubrique dédiée « Réclamations »), y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues. A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF de préférence par formulaire électronique sur le site internet de l'AMF : amf-france.org/fr/le-mediateur, bouton « Saisir le médiateur » ou par courrier postal, à l'adresse 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 2. La charte de la médiation est disponible sur le site de l'AMF et la saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre les entités composant le Groupe BPCE, Natixis Investment Managers International et Mirova qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne, distributeurs de ce produit, sont actionnaires de BPCE S.A. dont Natixis Investment Manager International et Mirova sont des filiales. L'attention des investisseurs est également attirée sur les liens capitalistiques et financiers existant entre Natixis Investment Managers International, Mirova et BPCE Vie. BPCE Vie, qui référence ce produit, est une filiale de BPCE Assurances, elle-même filiale de BPCE S.A. En relation avec ce produit, les Banques Populaires ou les Caisses d'Epargne distributeurs de ce produit peuvent percevoir une rémunération ou tout avantage non monétaire pouvant également être attribué dans le cadre de la distribution de ce produit. Conformément à la réglementation, Natixis Investment Managers et ses affiliés, sociétés de gestion des fonds, les assureurs ainsi que les distributeurs prennent toutes les mesures appropriées pour détecter et traiter les situations de conflits d'intérêts. Pour chacune de ces entités, une politique interne de prévention et de gestion des conflits d'intérêts veille au respect de la primauté des intérêts des clients.

Document non contractuel. Actualisé en août 2026.

Mirova Actions Europe est un FCP de droit français géré par Natixis Investment Managers International (délégataire : Mirova).

Mirova – Société de gestion de portefeuille - Société Anonyme RCS Paris n°394 648 216 au capital de 12 211 512,50 € - Agrément AMF n° GP 02-014 - 59, Avenue Pierre Mendes France – 75013 – Paris - Mirova est un affilié de Natixis Investment Managers.

Natixis Investment Managers International - Société par actions simplifiée au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris – Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France – 75013 Paris – www.im.natixis.com

BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 242 487 090 € - RCS Paris n° 493455042 - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 08045100.